

A Bologne, les formations pour devenir accompagnants sexuels pour personnes handicapées débutent

C'est le comité qui lutte pour la reconnaissance juridique de la profession (déjà effective aux Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Suisse et au Danemark) qui les lance. Monsieur Ulivieri, l'un des fondateurs, affirme : « Il ne faut pas confondre ce rôle avec l'exploitation du corps des femmes ». Entretemps, à Rome, un projet de loi a déjà été formulée par les partis PD et M5S.

Bologne – Dès janvier il sera possible de s'inscrire à des cours « spécifiques », qui prépareront à la profession d'accompagnant sexuel. Ce projet est l'œuvre du « Comité promoteur pour la réalisation et le soutien aux initiatives populaires pour l'accompagnement sexuel », né à Bologne en début d'année et récemment reconnu officiellement par la Commune à travers l'inscription au registre des organisations territoriales du bénévolat. Et c'est l'un des fondateurs du « comité », Maximiliano Ulivieri, qui nous parle du début du projet de formation : un « moyen » de présenter les objectifs du comité qui, comme l'écrit le communiqué de la Commune, est né pour protéger « les droits des individus autrement capables » (formule souvent utilisée pour définir les personnes handicapées en Italie, NdT).

Le siège du « comité », se situe rue de l'Indépendance, et a un peu moins d'un an d'existence « a dû faire face à toutes les difficultés administratives d'un Pays comme l'Italie, qui ne reconnaît pas le rôle de l'accompagnant sexuel », nous raconte M Ulivieri, « et où l'amalgame entre ce que nous défendons et ceux qui exploitent le corps des femmes se fait très facilement ». Le premier objectif du « comité » est, justement, le changement normatif nécessaire à la reconnaissance du « métier » d'accompagnant sexuel pour personnes handicapées, rendu célèbre par le récent film « The Sessions » qui a traité de cette problématique. Et dans les faits le « comité » dont fait partie Ulivieri a également rédigé cette année « un projet de loi que deux parlementaires du PD et du Movimento 5 Stelle se sont engagés à promouvoir, ainsi que la révision de la loi Merlin ». Dans l'attente des prochaines évolutions à Rome, il essaye de faire bouger les lignes sous les deux Tours, grâce à la mise en place d'une formation.

Il existe « tant de projets, et tant d'idées, difficiles à réaliser », poursuit Ulivieri, « ce qu'on peut faire est de démarrer notre formation pour accompagnants sexuels, sur le modèle de ce qui se fait en Suisse, et former ainsi des personnes compétentes et conscientes de leur rôle important et délicat, qui fait souvent l'objet de critiques ». La figure de l'accompagnant sexuel est pourtant reconnue au Pays-Bas, en Allemagne, en Autriche, en Suisse (dans ses parties germanophone et francophone) et au Danemark. On y propose des cours, des diplômes, des formations continues pour actualiser leurs connaissances, des chartes éthiques, une supervision thérapeutique et des tarifs réglementés. Bref, c'est quelque chose qui existe et qui est culturellement et socialement accepté. En Italie, bien que quelques expériences d'accompagnement sexuel aient été tentées dans la plus grande discrétion, on attend toujours une reconnaissance juridique. Ceux qui ont réalisé ces tentatives l'ont fait de manière totalement autonome ; on pense à Debora De Angelis, l'une des promotrices du projet « lovegiver », qui a raconté aux caméras de l'émission « Le iene » avoir aidé l'un de ses amis handicapés à éprouver du plaisir, sans en avoir honte.

Debora figure parmi les fondateurs du « comité » de Bologne, avec Ulivieri et quatre autres personnes. Quel avenir pour cette association ? « Pour l'instant on se concentre sur la formation », répond Ulivieri, « ensuite on enverra les accompagnants un peu partout pour proposer leurs services. Les éventuelles plaintes ne nous font pas peur, car en fin de compte, mêmes les badanti (femmes chargées de surveiller et accompagner les personnes âgées ou malades dans la vie de tous les jours et habitant avec elles, souvent d'origine étrangère, NdT) n'étaient pas reconnues jusqu'à il y a quelques années seulement ».

En mai dernier, au Baraccano, M Ulivieri lui-même a abordé ce sujet lors d'une rencontre en présence, entre autres, de Don Gianluca Guerzoni, professeur de théologie morale. A cette occasion, on a d'ailleurs re-projeté le long-métrage « Sexe, amour et handicap » d'Adriano Silanus, portant sur la vie sexuelle et affective des personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

M Ulivieri nous raconte son travail de longue haleine sur le projet de loi, et comment il a obtenu le soutien et l'appui de Cathy La Torre, conseillère municipale (SEL) de Bologne. Le projet de loi, selon ses défenseurs, devrait avoir une portée tant nationale que régionale. M Ulivieri, également créateur de loveability.it, a toujours eu de la suite dans les idées. « Le point positif », dit-il, « c'est que nous en avons fait plus en 8 mois que les hommes politiques en 30 ans de débat ». Mais il ajoute : « Le problème, c'est que la figure du thérapeute sexuel est trop facilement assimilée à une forme de prostitution, alors que cette pratique est totalement différente ».